



## Taxe d habitation suite à déménagement

Par **akrg**, le 23/11/2014 à 16:05

Bonjour,

Suite à un déménagement. Je souhaiterais savoir si il fallait que je me déclare pour la taxe d'habitation.tout en sachant qu'il m héberge gratuitement.Et En sachant également que mon copain la payé déjà?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **goofyto8**, le 23/11/2014 à 16:20

La taxe d'habitation est applicable au domicile et non à chaque personne.

Par **moisse**, le 23/11/2014 à 17:55

Il faut rajouter rajouter que c'est la consolidation des revenus de tous les résidents qui est prise en compte, même ceux hébergés gratuitement.

Par **Lag0**, le 24/11/2014 à 08:09

Bonjour,

Si vous rédigez une déclaration de revenus, c'est ce document, où vous indiquerez votre adresse au 1er janvier, qui sera pris en compte pour le calcul de la taxe d'habitation.